



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-118222>

Département(s) de publication : **34**

Annonce n° **25-118222**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-29848

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville De Montpellier

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21340172201787

Ville : Montpellier

Code postal : 34267

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 34

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de pose de jeux extérieurs neufs et fourniture/pose de sols à capacité amortissante

Code CPV principal - Descripteur principal : 45262000

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique. Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire avec seuil maximum passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Accord-Cadre conclu pour une période initiale de 1 an. Nombre de périodes de reconduction fixé à 2, durée de chaque période de reconduction de 1 an, et durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, de 3 ans. Les montants estimatifs sont indicatifs et comprennent la totalité des périodes de reconduction. Le montant maximum pour toute la durée du contrat (3 ans au maximum) est de 5 400 000,00 euros H.T. Les prestations sont réglées par des prix unitaires. L'accord-cadre sera exécuté par l'émission de bons de commande

Critères d'attribution : Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique : 40%

Prise en compte de la notion de développement durable : 10% Délai d'exécution : 10% Prix : 40%

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Nombre d'offres reçues : 2 Date d'attribution : 21/10/25 Marché n° : V4d0023pi Groupement Conjoint Sport Environnement (mandataire)-Securit Jeux (co-traitant)- Sandmaster (co-traitant), 3024 Av Albert Einstein, 34000 Montpellier Montant Ht : 5 400 000,00 Euros Sous-traitance : oui. Part de la sous-traitance, en valeur (H.T.) : 105 000,00 euro(s) . Description succincte de la valeur/proportion du marché à sous-traiter : Design Sol Decor : 30 000 euro(s) Ht - Mise en oeuvre du sol souple Urban Rezine Crea : 75 000 euro(s) Ht - Mise en oeuvre du sol souple Renseignements complémentaires : Le contrat est consultable dans le respect des secrets protégés par la loi ; pour plus d'informations sur les modalités de cette consultation, contact : Pjaa, Service Affaires Juridiques, Mme Elisabeth Tarlier, tél : 04 67 13 73 91 ; mail : elisabeth.tarlier@montpellier.fr Pour ce marché : l'analyse des offres a été faite au regard d'un Détail Quantitatif Estimatif. Le montant annuel du Dqe du candidat retenu s'élève à 1 674 892.50 euros Ht. S'agissant d'un accord cadre à bons de commande avec maximum annuel, le montant indiqué à la ligne « Valeur de l'offre » au point 6.1.2 « Informations sur les lauréats » correspond au montant maximum du lot toutes périodes confondues. Le présent marché lot comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le Ccap ainsi qu'un critère à caractère environnemental. Voies et délais des recours dont dispose le candidat : -Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du code de justice administrative (Cja), et pouvant être exercé avant la signature du contrat ; -Référé précontractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Cja, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du Cja ; -Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique ; -Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du Cja, et pouvant exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22/10/2025